



COMPTE-RENDU DES DEUX CHSCT DU 11/03/2021

CHSCT N°1 (matin)

Ordre du jour :

- 1 Approbation des procès-verbaux des 14 septembre, 13 octobre et 28 novembre 2020
- 2 Présentation des notes ministérielles 2021
- 3 Point d'avancement des recommandations ISST
- 4 Bilan du budget 2020 et propositions d'actions pour 2021
- 5 Formations 2021
- 6 Synthèse des registres SST accidents de service et fiches de signalement
- 7 Questions diverses

CHSCT N°2 (après-midi)

Ordre du jour :

- 1 Situation sanitaire dans les services de la DDFIP de Vaucluse
- 2 Montée en puissance du télétravail et ses conséquences
- 3 Rapport du référent COVID 84

CHSCT N°1 (matin)

À l'ouverture de la séance, les 3 OS ont lu leur déclaration liminaire, la nôtre est jointe à ce compte-rendu.

Premier point : approbation des PV

L'approbation des PV a été reportée à un prochain CHSCT. En effet, ils ont été transmis tardivement et n'ont pu être examinés en détail par les OS.

Deuxième point : orientations ministérielles

Note sur les orientations ministérielles 2021 en matière de santé sécurité et conditions de travail présentée par Mme Ollivier ISST (inspecteur santé et sécurité au travail).

Il est mis l'accent dans cette note sur l'importance de s'appuyer en la matière sur l'expertise des acteurs de prévention : médecin de prévention, assistante sociale, ergonomes, assistant·e de prévention et CHSCT, instance qui nous vous le rappelons, est destinée à disparaître en 2022 avec la fusion des CT et CHSCT en une seule entité le CSA.

Cependant, il est précisé dans la note que lorsque l'on touche à l'organisation du travail seul le CT est compétent mais le CHSCT doit être associé pendant cette période transitoire.

La note revient sur la nécessité de former ces acteurs à la prévention des risques professionnels, ce qui est particulièrement compliqué à l'heure actuelle, car la crise COVID a entraîné l'annulation de ces formations. Mme Corradi a avancé l'idée de faire certaines formations en visio, Mme Ollivier a répondu que le niveau d'équipement n'était pas le même pour tous les CHSCT (pas de réunion en visio dans la plupart des instances), et que cela devait se décider au niveau national.

La note précise qu'une convention a été conclue avec l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) pour mettre en place un certain nombre d'expérimentations locales dans plusieurs domaines. Cette convention constituera le socle de la politique ministérielle pour les trois ans à venir. M. Bidegaray a précisé que 8 DDFIP avaient été associées pour conclure ces conventions.

Un dispositif de veille et soutien composé d'agents du bureau RH3D, d'agents des RH locales, de médecin de prévention, ISST et d'assistants·e·s de prévention apportera son expertise sur l'ensemble des projets de transformation des directions.

La note insiste sur le fait qu'il faut placer l'organisation du travail au cœur de la prévention, et notamment la prévention des risques liés au télétravail qui s'est développé avec la crise sanitaire .

Cette note comprend 3 annexes :

- Travaux dans les conventions ANACT ;
- Évaluation des risques professionnels : à savoir : amiante, hygiène des locaux, crise sanitaire, ascenseurs, canicule ;
- Axe de formation à la prévention de risques professionnels.

La CGT FP 84 est revenue sur la problématique du ménage sur la DDFIP 84, notamment en interrogeant la direction sur la typologie des contrats de ménage. En effet les OS sont toujours en attente de la transmission des contrats détaillés conclus en matière de prestations de ménage.

M. Bidegaray a répondu que le service RH avait commencé à établir un tableau sur « qui fait quoi » mais la situation est complexe sur le département avec l'intervention de plusieurs acteurs en la matière : agents Berkani, agents DGFIP, entreprise privée ONET.

Il a par ailleurs précisé qu'une augmentation du poste budgétaire « ménage » avait été décidé.

Concernant le contrôle des ascenseurs, Mme Ollivier a précisé qu'il fallait demander un rapport écrit à l'entreprise de maintenance et a proposé de l'examiner.

Solidaires a rappelé la nécessité de la signalétique amiante qui doit être vérifiée dans tous les bâtiments, Mme De Bortoli a précisé qu'elle ferait le tour pour vérifier l'étiquetage amiante.

Troisième point : rapports de l'ISST

Il a été présenté par l'assistante de prévention un point sur l'avancement des recommandations faites par l'ISST après sa visite sur 3 sites : CHA, CHS Montfavet et la Cité Administrative à Avignon.

Concernant le site de Montfavet elle a précisé que les travaux de climatisation étaient en cours.

Concernant le problème sur le CHA de la proximité entre le lavabo pour se laver les mains et l'évier dans lequel les agents seraient amenés à faire leur vaisselle, elle a précisé qu'après renseignements pris auprès du chef de service le bac ne servirait qu'au personnel de ménage et les agents repartiraient avec leur vaisselle sale. Par conséquent, la pose d'un plexiglas entre les deux n'est pas à l'ordre du jour.

Concernant la cité administrative il a été évoqué le problème de l'approvisionnement en fontaines à eau pour le 2^e étage du bâtiment A. Les OS ont réclamé plus de fontaines à eau sur l'ensemble des sites du département ce à quoi l'assistante de prévention a précisé qu'il y **avait déjà 16 fontaines de ce type sur le département ???**

Il a été rappelé l'absolu nécessité de laisser les portes coupe feu fermées et de ne pas utiliser les extincteurs pour caler les portes en position ouverte : achat de cale porte à prévoir.

Quatrième point : bilan budget 2020 et prévisions budget 2021 :

Certains travaux budgétisés en 2020 n'ont pu être terminés dans l'année écoulée, et le seront en 2021 : travaux concernant l'ambiance lumineuse sur APT et CARPENTRAS.

La plupart des formations prévues en 2020 n'ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et seront reportées en 2021 si la situation le permet.

Dans le cadre de la prévention des risques sanitaires, sur plusieurs sites des robinets automatiques ont été installés ainsi que des poubelles à pédale.

Une partie du budget 2020 a également été consacré à l'acquisition, en raison de la crise sanitaire, de matériel de protection : masques chirurgicaux et inclusifs, gel hydroalcoolique, lingettes et protections plexiglas.

Concernant le budget 2021 qui s'élève à 77 315 € il est prévu notamment des travaux concernant l'ambiance lumineuse sur 3 sites : Avignon, SIE d'APT et Carpentras Sud. Sur ce point, la CGT a relayé la demande des agents du PRS concernant l'installation de leds dans leur service (partie procoll) avec sectorisation. Sur le sujet du soutien psychologique la CGT a proposé d'augmenter la dotation prévue eut égard à la situation actuelle qui a fragilisé un certain nombre d'agents. Elle a proposé qu'une convention puisse être conclue avec le psychologue comme cela se fait dans l'Hérault. En effet dans ce département, il est prévu, en dehors des permanences assurées au sein de la direction et du soutien collectif, pour les agents qui le demandent une prise en charge des 3 premières séances individuelles.

Mme Beaud'huin, médecin de prévention, a précisé qu'il conviendrait d'encadrer ces séances dans un cadre médical. Mme Corradi a précisé qu'un travail allait être mené sur ce point et qu'un groupe de travail serait organisé pour mettre en place une convention de ce type.

Solidaires a évoqué le fait que le rôle de l'assistante sociale était un peu oublié. Mme Ollivier ISST a précisé qu'on pouvait l'inviter lors des séances du CHSCT (ce qui est les cas ailleurs!!), Mme Corradi s'est déclarée favorable à l'invitation de l'assistante sociale aux prochains CHSCT.

FO a proposé l'installation de purificateurs d'air dans les services mal aérés. Mme Ollivier a émis des réserves sur cette proposition, ces purificateurs pourraient avoir l'effet inverse de celui escompté, Mme Corradi a proposé de faire une étude sur ce point.

FO a également proposé l'achat de masques FFP2 pour les agents à l'accueil, Mme Beaud'huin médecin de prévention s'est déclarée défavorable à cette proposition au motif que ces masques sont contraignants difficiles à porter et réservés au personnel médical.

Autres travaux prévus : installation de stores au SIP d'Avignon : partage avec le budget de la Cité .

Il est prévu également l'acquisition de matériel ergonomique et de mobilier notamment pour les télétravailleurs. Le CHSCT pourra financer ces achats uniquement dans le cadre d'une prescription médicale.

Cinquième point : formations

Les formations prioritaires sont celles notamment qui n'ont pu avoir lieu en 2020 et qui concernent les exercices d'évacuation incendie , premiers secours, habilitation électrique. Mais d'ors et déjà il a été annoncé que toutes formations auraient des délais de report en raison de la crise sanitaire.

Sixième point : synthèse des registres SST, accidents de service et fiche de signalement

Concernant le registre SST : il a été rajouté l'annotation faite par le collègue de Vaucluse amendes qui avait été faite récemment. Suivi régulier des annotations par l'assistante de prévention.

Il y a eu 7 fiches de signalement créées entre septembre 2020 et janvier 2021. Actions de la direction suite à ces fiches : soutien de l'agent et pour 5 d'entre elles mise en garde adressée à l'utilisateur en lettre recommandée avec AR.

Accidents de service : aucun en 2020

Septième point : pas de questions diverses

CHSCT N° 2 (après-midi)

Une déclaration liminaire a été lue par Solidaires. La CGT FP 84 a lu un préambule à la discussion sur le télétravail (joint au compte-rendu).

POINT 1 : SITUATION SANITAIRE DU DÉPARTEMENT

Pour la semaine 9 : dans le Vaucluse, taux d'incidence : 218 pour 100 000 habitants.

Nombre de personnes hospitalisées : 263 dont 16 en réanimation.

Depuis le début de la crise on déplore 863 décès dont 679 à l'hôpital et 184 en EHPAD.

30 000 personnes ont été vaccinées dont 16 800 qui ont reçu les 2 doses de vaccin.

Une opération coup de poing a été menée le week-end des 6 et 7 mars 2021 qui a permis de vacciner 1600 personnes. Un bus vaccinal sillonne le plateau de Sault.

Pour la DDFIP 84 : 2 cas positifs et 3 cas contacts sont recensés.

Concernant le déploiement des ordinateurs la phase 3 de la vague 5 est terminée, la 4ème phase est en attente de la livraison de 21 ordinateurs.

La vague 6 est annoncée avec la livraison prochaine de 149 portables ce qui portera le taux d'équipement à 80 % de l'effectif du département.

POINT 2 : TÉLÉTRAVAIL : RETOUR SUR LES PROPOSITIONS ISSUES DU GT

La discussion a porté sur le relevé des propositions qui fait suite au groupe de travail sur le télétravail du 01/02/2021.

Pour mémoire, ce groupe de travail a été organisé par la direction à la demande de Solidaires.

La CGT FP 84, comme il a été précisé dans le préambule lu en début de séance, a réaffirmé son opposition à une discussion sur l'organisation pérenne du télétravail.

Cette position de la CGT FP 84 est motivée par l'absence de cadre national sur ce nouveau mode d'organisation du travail susceptible d'engendrer des souffrances tant physiques que psychologiques.

C'est pourquoi la CGT FP 84 a décidé de discuter des modalités pratiques du télétravail dans le seul cadre de la crise sanitaire actuelle.

Deux volets ont été abordés :

- l'accompagnement du télétravail
- l'isolement de l'agent et les risques psycho-sociaux (RPS)

Concernant l'accompagnement du télétravail :

Force est de constater que la direction du 84 en la matière dispose de peu de marge financière ce qu'elle a d'ailleurs reconnu.

Concernant les fauteuils, seuls ont été évoqués les fauteuils ergonomiques à attribuer sur avis du médecin de prévention sur la base de documents médicaux (radios, avis du médecin traitant).

Il ressort des discussions que l'utilisation des fauteuils en surplus dans les services n'est pas autorisée. Le recensement par BIL des stocks de fauteuils en surplus n'a pas été évoqué bien qu'il figure dans les propositions.

Concernant le transport des ordinateurs et autres matériels, la discussion a porté sur l'achat de valisettes à roulette : il a été rappelé par Solidaires que cet achat est du ressort de la direction comme c'est le cas pour le personnel nomade hors télétravail. Eut égard au prix de ce matériel, un co-financement avec le CHSCT pourrait être envisagé pour pouvoir doter l'ensemble des agents demandeurs.

Un téléphone professionnel pourrait être attribué en fonction des missions exercées par l'agent.

Pour les imprimantes portables : pas de marge.

Il a été discuté des frais liés au télétravail : électricité, abonnement Internet, cartouche d'encre: sur ce point la direction nous a renvoyé au cadre national (tiens donc...) seul habilité à décider l'octroi d'une éventuelle indemnité.

Concernant l'isolement de l'agent et les RPS :

Concernant le droit à la déconnexion, la direction a mis l'accent sur la vigilance de l'encadrement et la sensibilisation de l'agent aux RPS sur ce point.

La direction encourage les réunions visio entre agents et notamment par l'utilisation d'autres applications comme « gotomeeting » que ce soit pour discuter des différentes tâches du service, ou pour des moments de « convivialité » comme « des visiocafé ».

La problématique accidents de service et télétravail a été soulevée par les OS : la direction a précisé que cette qualification d'accident de travail était basée sur les horaires prévus dans la convention.

L'accent a été mis sur les formations prévues au niveau national liées au télétravail en préparation à l'ENFIP. Au niveau local la direction préconise l'échange de bonnes pratiques entre les services.

L'accent a été mis sur le nécessaire retour des agents fragiles 1 journée par semaine au moins après avis du médecin de prévention, mais aussi sur leur retour après vaccination alors qu'ils sont éloignés des services depuis près d'un an.

Le soutien psychologique mentionné dans le cadre du CHSCT de la matinée a été à nouveau évoqué.

En conclusion : rien de nouveau sur la planète télétravail !! La direction du 84 peut vous fournir un 2ème écran et une souris éventuellement ergonomique la belle affaire !!

La direction a proposé de faire une enquête complète pour demander à chaque agent ce dont il a besoin et par la suite, il sera décidé ce qui pourra être fourni et sur quel budget.

Espérons que nous aurons des réponses d'ici la fin de la crise sanitaire !

En attendant n'hésitez pas à demander ce dont vous avez besoin pour mener à bien vos missions dans le cadre du télétravail NE VOUS CENSUREZ PAS !!!

POINT 3 : RAPPORT DU RÉFÉRENT COVID

Enquête par téléphone et visite de certains services par le service RH de la direction pour s'assurer du respect des mesures de prévention mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

17 services ont été « visités/enquêtés ».

Les anomalies constatées sont les suivantes :

- non-formalisation du télétravail en période de crise sanitaires : rappel fait aux chefs de service ;
- non-affichage de la jauge dans certaines salles de réunion et de convivialité et non-neutralisation d'une place sur 2 dans les espaces de convivialité ;
- nettoyage des points de contact non quotidien : rappel effectué aux personnels de ménage et entreprises ;
- rappel sur l'aération biquotidienne des locaux ;

Information des agents : rediffusion du guide « je travaille au bureau »

Les « visites/enquêtes » vont se poursuivre pour couvrir progressivement l'ensemble des services.

N'hésitez pas à nous faire part de toute question concernant vos droits et des problèmes que vous pourriez rencontrer.

cgt.ddfip84@dgifp.finances.gouv.fr

VOS REPRÉSENTANTES CGT AU CHSCT

Eve PUCHEU

Pascale GUILLOT